

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Comité syndical du 10 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° :2025 03-03

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry dûment convoqué s'est réuni à l'abattoir de Chambéry 1476 Avenue de la Houille Blanche 73000 Chambéry, sous la présidence de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	4
Nombre de suffrages exprimés :	4

Objet :

Approbation avenant modificatif

N°1 de la Délégation de Service

Public

Etaient présents :

- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| - Gilbert GUIGUE | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - François MOIROUD | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Claudine BONILLA | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Jimmy BAABAA | (Titulaire, Grand Chambéry) |

Excusés :

- | | |
|------------------|------------------------------------|
| - Franck MORAT | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Sandra FERRARI | (Titulaire, Grand Chambéry) |

Secrétaire de séance :

- | |
|--------------------|
| - Claudine BONILLA |
|--------------------|

Le Comité Syndical a été légalement convoqué le 04 décembre 2025

Certifiée exécutoire par le
Président

du SMAC compte tenu de la
réception en Préfecture le
et l'affichage sur le site internet

Savoie.fr le

LE PRESIDENT :

PRECISE QUE le Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry a été constitué en 2009, en vue de la création d'un nouvel abattoir de Chambéry, dans le but de répondre à la fois à un besoin des acteurs économiques locaux, des consommateurs et de répondre aux exigences réglementaires.

Une convention de délégation de service public (DSP) a été conclue en mars 2011, avec un début d'exploitation en juin 2014, pour dix ans d'exploitation, entre le SMAC et la SAB. Le terme de la convention était fixé en juin 2024.

Pour réaliser des travaux de modernisation et d'extension, non prévus dans le contrat initial, le SMAC a décidé d'engager de manière anticipée une procédure de publicité et de mise en concurrence pour renouveler la DSP par délibération du 23 février 2022.

Par délibération du 14 décembre 2022 le Conseil Syndical a approuvé la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir de Chambéry avec la Société SAVOIE ABATTAGE (SAB).

Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20251219-2025-03-03-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

EXPOSE QU'IL convient de préciser par avenant plusieurs modifications :

- Article 9.2 b) Opérations complémentaires réalisées par le délégataire
- Article 12.4 Investissements
- Article 15.1 Fixation des tarifs
- Article 16 Participation du délégataire à l'investissement
- Article 17 a) Redevance d'usage
- Article 23 Assurances
- Annexe 1 Plan bâtiment
- Annexe 2 Tableau liste des biens matériels et équipements mis à disposition du délégataire
- Annexe 3 Projet d'investissement
- Annexe 8 Règlement intérieur

Délibération n° :2025 03-03

Il est précisé que cet avenant est possible en application de l'article R.3135-8 du Code de la commande publique, puisque son montant ne modifie pas l'économie générale du contrat.

Vu la convention de Délégation de Service public du 22 décembre 2022,

Vu le projet d'avenant N°1 à ladite convention,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE COMITE SYNDICAL, DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant N°1 de la Délégation de Service Public, ci annexé, 2

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le 10 décembre 2025,

**LE PRESIDENT
GILBERT GUIGUE**

